

Une voix: Que dire des pétitions?

M. Smith: Elles sont identiques jusqu'au dernier mot présentées le même jour, avec ça!

M. le vice-président: La présidence est dans une situation délicate. Elle demande aux députés de préserver la dignité de la Chambre et de maintenir le décorum dans les circonstances, si difficile que ce puisse être. Le député de Selkirk-Interlake.

M. Orlikow: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence donne la parole au député de Winnipeg-Nord, mais lui demande instamment, s'il n'a pas un rappel au Règlement légitime, de ne pas essayer de prendre le temps de la Chambre. Toutefois, je lui donne la parole.

M. Orlikow: Monsieur le Président, mon rappel au Règlement sera très bref. Le ministre, lorsqu'il a invoqué son supposé rappel au Règlement, a dit—je suis sûr que le hansard en témoignera—que les pétitions sont «censément» signées.

M. Smith: L'une d'elles n'est même pas signée.

M. Orlikow: Je voudrais faire remarquer, monsieur le Président, que le ministre met en doute l'honnêteté de députés et . . .

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Le ministre des Approvisionnements et Services a fait savoir qu'il se lèverait après chaque pétition. La présidence n'est pas en mesure de modifier le Règlement. Je ne puis m'empêcher de penser que les arguments du ministre des Approvisionnements et Services pourraient fort bien avoir une certaine valeur, mais le fait demeure que la présidence est au service de la Chambre et qu'elle doit se conformer au Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Et le gouvernement devrait faire de même.

M. le vice-président: Dans les circonstances, la présidence donne la parole au député de Selkirk-Interlake.

[Français]

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition de 43 citoyens de la Saskatchewan.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Déclare humblement que:

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Pétitions

Que ceci apportera une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport des céréales (Nid-de-Corbeau).

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[Traduction]

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais vous citer un extrait de la 15^e édition de la Coutume parlementaire d'Erskine May que je prends sous la rubrique: «Présentation de pétitions aux Communes»:

. . . tout député peut présenter une pétition n'importe quand durant une séance de la Chambre, en la déposant dans le sac aux pétitions placé derrière le fauteuil du Président.

Des voix: Bravo!

M. Bockstael: Monsieur le Président, comme tous les députés souhaitent que la Chambre des communes puisse jouer effectivement son rôle, je me suis procuré un sac postal que vous pourriez accrocher derrière votre fauteuil en invitant . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Dehors! Dehors!

M. le vice-président: A l'ordre, à l'ordre, je vous prie. L'intervention du député a un aspect original qui est le bienvenu. Quoi qu'il en soit, il n'est pas permis d'exhiber quoi que ce soit à la Chambre. Il faut bien s'en tenir au Règlement. La parole est au député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett).

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, à mon tour je voudrais présenter une pétition au nom de 38 travailleurs agricoles et agriculteurs retraités résidants à Willow Bunch en Saskatchewan, localité située au sud de Swift Current. Cette pétition dûment signée par les 38 travailleurs et retraités dont je viens de parler, rappelle à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les 38 signataires de la pétition estiment que cela représente un apport considérable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. Vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir l'actuel tarif du Nid-de-Corbeau.